Psychologue

Concevoir, **élaborer** et **mettre en oeuvre** des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
PSYCHOLOGIE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS
10P10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil, encadrement et formation des étudiants et des stagiaires
- Bilan psychologique (recueil d'information, entretien, interprétation et synthèse, restitution)
- Collaboration avec les autres membres de l'équipe pluri-professionnelle
- Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs familles
- Conseil au projet de pôle et au projet d'établissement
- Elaboration d'un projet psychologique de pôle et d'établissement
- Elaboration du diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient
- Intervention auprès d'équipes pluriprofessionnelles interne ou externes (formation, soutien, groupes de parole, analyses des pratiques, analyse institutionnelle)
- Pratiques d'entretiens individuels ou collectifs
- Psychothérapies individuelles et de groupe
- Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui, expertises
- Recueil et analyse des besoins et des demandes d'interventions
- Travail d'évaluation par le biais de groupes de réflexion et de supervision théorico-clinique entre professionnel ou par toutes autres méthodes spécifiques

SAVOIR-FAIRE

- Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence
- Définir et mettre en oeuvre les activités thérapeutiques adaptés au patient

- Formaliser et transmettre son savoir professionnel
- Observer et analyser la situation, le discours des différents acteurs
- Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement),
- Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétences

CONNAISSANCES REQUISES

- Approche médico-légale (43064)
- Bilans psychologiques (14420)
- Communication/relations interpersonnelles (15004)
- Éthique et déontologie professionnelles (14221)
- Ethnopsychologie (14235)
- Méthodologie de recherche en psychologie (14254)
- Psychologie clinique et psychopathologie (14456)
- Psychologie des âges de la vie (14454)
- Psychologie générale (14454)
- Psychosociologie des organisations (14461)
- Psychosomatique (43064)
- Psychotherapies (14456)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Pôle emploi Code ROME : K1104 Psychologie
- CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B2/05 Psychologue
- RIME : FP2AFS07 Psychologue

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Décret 91-129 du 31 janvier 1991 modifié
- Arrêté du 10 janvier 2008
- Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 modifié (titre de psychothérapeute)
- Circulaire n°DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril 2012

FORMATION

Licence - Psychologie (fiche nationale)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR
Universités (cf. fiche RNCP)

RÉPERTOIRE

- RNCP24435

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale
- Formation continue
- Apprentissage
- Validation des acquis de l'expérience

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac)

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier via Parcoursup

PROGRAMME

DURÉE

3 ans (6 semestres)

BLOCS DE COMPETENCES

- **RNCP24435BC01** : Exploitation de données à des fins d’analyse
- **RNCP24435BC02** : Expression et communication écrites et orales
- **RNCP24435BC03** : Usages digitaux et numériques

- **RNCP24435BC04** : Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire
- **RNCP24435BC05** : Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire
- **RNCP24435BC06** : Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
- **RNCP24435BC07** : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
- **RNCP24435BC08** : Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir validé 180 crédits européens (ECTS).

MASTER - Psychologie (fiche nationale)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 7 (Master)

CERTIFICATEUR
Université (cf. fiche RNCP)

RÉPERTOIRE

- Fiche RNCP

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale
- Formation continue
- Apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 6 (licence)

MODALITÉS D'ADMISSION

Sélection sur dossier + entretien

PROGRAMME

BLOCS DE COMPETENCES :

- **RNCP32277BC01 : Usages avancés et spécialisés des outils numériques**
- **RNCP32277BC02 :** Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- **RNCP32277BC03 :** Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
- **RNCP32277BC04 :** Appui à la transformation en contexte professionnel

STATUT ET ACCÈS

Corps des psychologues

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Psychologue de classe normale (11 échelons)
- Psychologue hors classe (8 échelons)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours ouvert

Organisé au niveau de l'établissement ou pour le compte de plusieurs établissements d'un même département

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

Conditions

- Etre titulaire de la **licence et de la maîtrise en psychologie** et justifier de l'**obtention** :
  - soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie

- soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé*

OU

- Etre titulaire de la **licence en psychologie et d'un master mention psychologie** comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur

OU

- Etre titulaire du **diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris**

OU

- Etre titulaire de **titres ou diplômes étrangers** reconnus comme équivalents

OU

- Etre titulaire d'une **qualification reconnue comme équivalente** aux titres et diplômes mentionnés au 1° et 2°.

***Liste des diplômes ouvrant accès au concours :**

Les diplômes d'études supérieures spécialisées et les masters délivrés dans les domaines suivants :

1. Psychologie clinique
2. Psychologie pathologique
3. Psychologie de l'enfance et de l'adolescence
4. Psychologie gérontologique
5. Psychologie appliquée à la formation de formateurs d'adultes et de formateurs d'enfants
6. Psychologie des perturbations cognitives
7. Cliniques criminologiques
8. Psychologie de la personne déficiente : aspects neuropsychologiques et développementaux du fonctionnement cognitif ;
9. Conseil psychologique
10. Psychologie « groupes et institutions : approches cliniques et psychopathologiques »
11. Psychologie interculturelle.

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement après 3 ans de fonction

Conditions

- Etre fonctionnaire de catégorie A ou de niveau comparable
- Justifier de l’un des titres requis pour l’accès à ce corps

---

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE PSYCHOLOGUE HORS CLASSE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Avoir atteint 2 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade de psychologue de classe normale

---

AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX DE CLASSE NORMALE (PAR LE TOUR EXTÉRIEUR)

Inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le directeur du Centre national de gestion (CNG)

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire de catégorie A
- Avoir atteint un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 780
- Compter au moins 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9 % au plus des effectifs des élèves directeurs de l'EHESP

AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX HORS CLASSE (PAR LE TOUR EXTÉRIEUR)

Inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le directeur du Centre national de gestion (CNG)

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire de catégorie A
- Avoir atteint un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966
- Compter au moins 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6 % au plus des avancements au grade de directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe pour les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale

---

AU GRADE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL DE CLASSE NORMALE (PAR LE TOUR EXTÉRIEUR)

Inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le directeur du Centre national de gestion (CNG)

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire de catégorie A

- Avoir atteint un grade dont l’indice terminal est au moins égal à l’indice brut 852
- Compter au moins 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- L'inscription sur une liste professionnelle est obligatoire pour les psychothérapeutes.
- Respect du secret professionnel/code de déontologie du psychologue.

Prérequis

- Licence de psychologie + master 2 ou DESS en psychologie clinique, psychopathologie, enfance/adolescence, gérontologique

Relations professionnelles

- Équipes pluriprofessionnelles pour les projets de soins, pédagogiques et éducatifs
- Services sociaux, éducatifs, judiciaires, juridiques, maison du handicap, tribunal, école, université..., pour le travail de liaison et de coordination
- Réseaux de villes et associations (CMP, CMPP, PMI, psychiatres, psychologues libéraux) pour le suivi des patients
- Groupes de pairs

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Etablissement pénitentiaire
- Etablissement scolaire
- Institut de formation
- Cabinet médical
- Association
- Centre de Protection Maternelle et Infantile
- Entreprise
- Etablissement d'enseignement spécialisé
- Résidence de personnes âgées
- Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Psychologue hospitalier

LIENS PROFESSIONNELS

- Syndicat National des Psychologues Praticiens

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- Fonction publique territoriale
- Fonction publique d'Etat
- Psychologue scolaire

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/10P10